



## DOSSIER DE PRESSE

### *LE PADDUC*

## **Consultation des Personnes Publiques et organismes Associés (PPA)**

## Eléments chronologiques

- **5 décembre 2011** : loi relative au Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse.
- **23 mars 2012** : Validation du processus visant à préparer le débat d'orientation préalable à l'élaboration du Padduc.
- **26 juillet 2012** : l'Assemblée de Corse adopte les **grandes orientations** du Padduc.
- **30 janvier 2014** : l'Assemblée de Corse adopte le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**)
- **1<sup>er</sup> novembre 2014** : l'Assemblée de Corse vote en faveur du Schéma d'Aménagement Territorial (**SAT**), adoptant ainsi le projet de Padduc dans son ensemble.
- **20 novembre 2014** : la version projet du document est arrêtée par le Président du Conseil Exécutif.

### En cours :

Le projet de Padduc est soumis aux avis du Conseil des Sites de Corse, de l'Autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement et du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse. Ces avis doivent être rendus le 9 mars 2015.

# La consultation des Personnes Publiques et organismes Associés

L'élaboration de chacune des étapes du Padduc s'est faite sur la base d'une large concertation (associations, grand public, élus...) et de l'association des Personnes et organismes Publics tels que mentionnés dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

*L'article L. 4424-13 du CGCT dispose que sont associés à l'élaboration du plan le représentant de l'Etat, les départements, les communes ou leurs groupements à fiscalité propre, ainsi que les établissements publics mentionnés à l'article L 122-4 du code de l'urbanisme, les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et le centre régional de la propriété forestières. Des organisations professionnelles peuvent également être associées, dans les mêmes conditions, à son élaboration. L'Assemblée de Corse peut décider de consulter toute autre organisation sur le projet.*

Chaque PPA a été invitée à apporter sa contribution au Padduc durant toute son élaboration, notamment au cours des différents comités de pilotage. Les maires, les présidents de communautés de communes et les conseillers généraux ont, eux, été sollicités par le biais d'un questionnaire puis invités à des séminaires départementaux de restitution et de synthèse.

Par ailleurs, afin que les PPA puissent prendre connaissance d'un document aussi complet et abouti que possible sans attendre l'arrêt du projet de PADDUC, un séminaire de présentation de son contenu a été organisé le 16 octobre 2014 à Ajaccio.

Maria Guidicelli a estimé que cette association devra se poursuivre jusqu'à l'arrêt définitif du Padduc, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant l'Assemblée de Corse à préciser les modalités d'élaboration.

# Les réunions de territoires

Afin d'aboutir à un document compris et partagé, il est nécessaire que les PPA puissent prendre connaissance de la manière la plus précise possible du Padduc tel qu'il a été arrêté, et soient en mesure de faire valoir leurs points de vue au regard de leurs compétences.

Maria Guidicelli, la Conseillère Exécutive en charge du dossier, a donc adressé un courrier à l'ensemble des PPA les informant de la disponibilité du document et restant à leur disposition pour tout complément d'information sur le projet, avant l'enquête publique.

Suite à ce courrier, un certain nombre de maires et de représentants d'intercommunalités se sont manifestés auprès de l'AAUC pour obtenir des précisions et explications sur le projet de Padduc, mais aussi plus largement sur des questions ayant trait à l'aménagement du territoire et à la planification locale.

Une série de réunions est organisée, couvrant toute l'île, afin d'aborder en détails les dispositions du projet de Padduc applicables à l'ensemble du territoire.

Ces rencontres sont l'occasion pour les élus de solliciter tout complément d'information, d'exprimer leurs craintes ou leurs attentes pour leur territoire. Elles prévoient d'expliquer précisément l'application pratique du Padduc afin de permettre aux élus de s'approprier les mécanismes de mise en œuvre du document.

## A venir :

D'ici fin mars, les conclusions des différentes rencontres, ainsi que toute contribution spontanée des Personnes Publiques et organismes Associés, pourront être prises en compte par le Conseil Exécutif dans le projet de Padduc et les projets de délibérations pourront être modifiés pour tenir compte des avis.

Le Padduc, accompagné des différents avis, sera soumis au vote de l'Assemblée de Corse début avril.

Après son adoption, s'ouvrira la phase de l'enquête publique.

Enfin, le Padduc deviendra opposable dès son adoption finale par l'Assemblée de Corse, soit avant la fin de l'année 2015.

### Les dates des rencontres

Le 20 février 2015 à Brando

Le 27 février à Ajaccio

Le 2 mars à Ghisonaccia

Le 7 mars 2015 à Lama

Le 9 mars 2015 à Lucciana

Le 11 mars à Ponte Novu

Le 16 mars à Levie

Le 17 mars à Sartene

*Agence d'Aménagement durable, de planification  
et d'Urbanisme de la Corse*

*Contact presse :*

*Aliona Nicolai*

*04.95.10.98.42 ou 06.26.47.28.28*

*[aliona.nicolai@ct-corse.fr](mailto:aliona.nicolai@ct-corse.fr)*

*[http ://aauc.corse.fr](http://aauc.corse.fr)*